

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-714/SG/FP accordant une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972, à un instituteur de l'enseignement du premier degré.

n° 72-714/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 mai 1972

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro
25 mai 1972

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires 1972 est accordée à M. Jacques Trampont, instituteur, 2e échelon, à Passer à Bois-Colombe (92), 78, rue Jean-Jaurès.